

DECISION ADMINISTRATIVE

N°188/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de partenariat avec SOLAR1PACT pour l'accompagnement d'études et de mise en exploitation de panneaux photovoltaïques

Considérant la forte augmentation des prix de l'énergie et particulièrement celui de l'électricité ;

Considérant la rentabilité des panneaux photovoltaïques sur le budget d'électricité de la commune ;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec le cabinet d'études SOLAR1PACT situé au 21 place du Village 38180 EYBENS, et représenté par Cyril JACQUIER son président, un contrat de partenariat pour une mission d'accompagnement sur l'étude de potentiel centrales solaires, et un accompagnement en tant qu'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage sur la globalité du projet jusqu'à la mise en exploitation.

Cette prestation s'élève à 4 620 € TTC (quatre mille six-cent-vingt euros).

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 12 9 NOV. 2023 Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire,

Guy GENET